



OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT

Supérieur immédiat :	Directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
Lieu de travail :	Hôtel de ville
Début de l'emploi :	Avril 2020
Type d'emploi :	Employé régulier à temps complet / 32,5 heures/semaine

La personne à ce poste doit pouvoir effectuer toutes les tâches suivantes :

Tâches principales et responsabilités

- Assure l'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur (zonage, construction, lotissement, plans d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) et autres règlements connexes, notamment le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2) et le règlement municipal concernant les nuisances;
- Informe la clientèle (propriétaires, entrepreneurs, professionnels, etc.) concernant la réglementation appliquée par le service d'aménagement et d'urbanisme;
- Procède à l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme;
- Étudie les plans, surveille les activités de construction, procède à des inspections et prépare des avis d'infraction et des dossiers de poursuite;
- Agit à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme;
- Exécute toute autre tâche reliée à la fonction.

Profil recherché

- Être détenteur d'un baccalauréat en urbanisme ou d'un diplôme d'études collégiales en technique de la construction et du bâtiment, technique d'aménagement du territoire et d'urbanisme ou technique d'architecture. Diverses combinaisons de formation et d'expérience jugées pertinentes peuvent être considérées;
- Démontrer une facilité de communication orale et écrite en français. Une connaissance de la langue anglaise serait un atout;
- Être dynamique, faire preuve d'initiative et de rigueur;
- Posséder un bon jugement et un bon sens de l'organisation;
- Aptitudes pour le travail en équipe;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 et posséder une voiture;
- Bonne connaissance de l'environnement informatique (Word, Excel, logiciel de courriel, navigation Internet...).

Conditions salariales

Salaire selon la convention collective en vigueur.

Seuls les candidats possédant le profil recherché seront contactés. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 13 mars 2020, 16 h 30**, à l'attention du directeur général, au 137, route 132 Ouest, C.P. 99, Percé, G0C 2L0, ou par télécopie au (418) 782-5487 ou par courriel direction@ville.perce.qc.ca

Note : La Ville de Percé souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi; le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Percé, ce 13 février 2020.